

COMMUNE DE LUTTANGE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

Élus : 15

SEANCE DU JEUDI 26 AOUT 2021 EN MAIRIE

En fonction : 15

Sous la présidence de M. BAUER Paul-André, Maire.

Présents : 12

Convocation du 22 août 2021

Présents : PIERRAT D. ; BAUER P.-A. ; MARTIN K. ; DANIS M. ; PISANO J. ; BECKEL C. ; BAUER R. ; BECKEL L. ; GRESSEL P. ; RAVAUX N. ; VELVERT M. , GROSSE V.

Absents excusés avec procurations : BAUMANN C. à PIERRAT D.
PERINO C. à BAUER P-A
PHILIPPOT S. à MARTIN K.

Documents transmis avec la convocation :

- Comptes rendus des commissions environnement cadre de vie, urbanisme – sécurité, vivre ensemble, conseil des jeunes.
- Rapport redevance R2 2019 du SISCODIPE
- Compte rendu de la réunion CCAM du 06/07/2021, notamment concernant l'attribution de compensation.
- Exemple de panneau signalétique de l'arboretum.
- Attestation de vente de la maison du 21 rue de la Poste.
- Devis pour audit des cloches.
- Notification de subvention pour terrain de tennis.
- Transfert de compétence PLU.
- Plan du lotissement près de l'école maternelle.

Informations :

Suite à un récent énième accident, les maires de Volstroff (Stuckange, Distroff et Luttange) ont fait un courrier au président du conseil départemental concernant la dangerosité de la route afin qu'elle devienne départementale.

La CCAM offre 15 places pour le FC Metz : les intéressés doivent se faire connaître auprès de la mairie.

Le coffret ENEDIS rue de la forêt a été réparé ce jour.

Pour les réunions du conseil municipal et les commissions, le pass sanitaire n'est pas obligatoire

Une formation « 1^{er} répondant » est possible pour tous les volontaires ; une publication sera faite sur facebook.

Concernant l'enquête « plan de circulation » commencée le 20 juillet, une présentation des résultats des 131 réponses est faite aux membres du conseil municipal. La réunion débat est reportée au 12 septembre, à la salle médiévale. Puis, la commission urbanisme, ouverte à tous les conseillers, se réunira le 7 octobre. Le conseil municipal décidera le 14 octobre 2021.

Les comptes rendus des commissions environnement & cadre de vie du 15/07/2021, urbanisme & sécurité du 13/07/2021, vivre ensemble du 20/07/2021 et de la commission jeunes du 03/07/2021 ne font pas l'objet de commentaires. La commission municipalité au quotidien, prévue le 12/08/2021, n'a pas eu lieu, du fait de 4 absences et un ordre du jour peu dense. Reportée au mardi 31/08/2021.

- Situation de trésorerie au 26/08/2021 :
 - Compte 515 = 233 931,21€
 - Subvention AMITER climatisation = 5000 €, versée le 16/08/2021
 - Subvention AMITER ferme = 7000 €, versée le 16/08/2021
 - Subvention DETR climatisation = 12000 €, versée le 23/06/2021
 - Subvention DETR ferme = 34 440 €, versée le 24/04/2021
 - Subvention DETR logement école = 20814 €, versée le 16/08/2021
 - Subvention DETR portails = environ 3000 €, versée en septembre
 - Vente logement poste = 175 000 €, virement fait le 23/08/2021
 - Vente parcelle poste = 40 000 €, attente retour étude de sols
 - Vente parcelle ruelle aux Loups = 225 000 €, signature en octobre
 - Factures zone container = 60 000 €, payées en septembre,
 - Facture matériel communal = 30 000 €, payé en août,
 - Remboursement ligne de trésorerie = 100 000 €, octobre

- Le jury pour le maintien de la fleur, voire l'obtention d'une 2^e fleur, du label « Villes et villages fleuris » a visité le village le 20 juillet dernier, conduit par Soazig PHILIPPOT, Valérie GROSSE et Jean-Pierre LEONARD. Le jury a noté la bonne tenue du village. Résultat attendu en septembre.

- Les travaux d'enfouissement de réseaux réalisés rue des Quatre Vents et à la Cerisaie en 2019 ont permis le versement d'une redevance R2 par le SISCODIPE de 14 464 €. Non prévu au budget.

- La CCAM s'est réunie le 4 juillet dernier. Elle a validé les attributions de compensation qui restent inchangées. Pour LUTTANGE, elle s'élève à 183 639 €, versée en 4 fois. La CCAM a débattu longuement sur le pacte fiscal et financier, et après de nombreux débats a voté le maintien en l'état des attributions.

- Les estimations des fouilles archéologiques imposées par la DRAC pour l'aile Est du château, avec notamment 40 jours de travaux à 4 personnes minimum, nécessitent de lancer un appel d'offres suivant la procédure adaptée ouverte des marchés publics. Cet appel d'offres a été lancé sur la plateforme Matic le 11/08/2021 pour un retour attendu des offres le 09/09/2021 à 11h00. La commission d'appel d'offres (appel d'offre consultable en ligne sur la plate-forme MATEC) se réunira le 09/09/2021 à 18h00. La partie technique du bureau d'études retenu devra ensuite être validée par la DRAC. Une réunion avec les entreprises retenues pour réaliser les travaux proprement dits est programmée le 22/09/2021 avec pour objectif de définir le calendrier.

- La consultation de la maîtrise d'œuvre pour le réseau de chaleur et la chaudière biomasse a été lancée le 7 juin pour un retour attendu le 30 juin. Seul un bureau d'études a répondu. Etant donné le manque de concurrence, un nouvel appel d'offre avec publicité a été lancé le 12/07/2021 pour un retour attendu le 03/09/2021 à 11h00. La commission d'appel d'offres se réunira dans les jours qui suivront. Le bureau d'études qui avait répondu a été avisé de la nouvelle procédure le 09/07/2021.

- Valérie GROSSE présente un projet de signalétique pour les arbres de l'arboretum.

- Le maire informe le conseil municipal de la signature de l'acte de vente de la maison d'habitation de la poste à Sihem DJAMAA le 02/08/2021 pour le montant convenu de 175 000 €. La seconde parcelle sera vendue après le retour de l'étude de sols. Les formalités de vente de 53 m² de Christophe BAUMANN à la commune sont également signées.

- Concernant les ressources humaines, le maire informe le conseil municipal :

- Du bon état d'esprit des 8 jeunes embauchés cet été, occupés essentiellement aux espaces verts, étant donnée la météo capricieuse,
 - Du remplacement pendant les 2 semaines de congés de Chloé MARX par Marc TRAMOND, 10 heures / semaine : service bien assuré
 - Des entretiens annuels des salariés,
- La société BODET, en charge de l'entretien des cloches de l'église, a attiré l'attention du maire sur l'ossature en bois support des cloches. Ce support a été rénové après-guerre. Un audit a été commandé pour un montant de 960 € TTC.
 - Le 04/09/2020, la commune avait demandé une subvention DETR pour la rénovation du terrain de tennis. Elle a été refusée le 16/12/2020, pour 2020. Pour 2021, une subvention de 5162.40 €, représentant 30% du montant subventionnable de 17 208 €, a été notifiée par le sous-préfet le 13/07/2021. L'opération devra avoir débuté avant le 13/07/2023.
 - Le préfet a confirmé le 22/07/2021 le maintien de la compétence PLU aux communes, suite au refus des communes de transfert de compétences à la CCAM.
 - Le plan du futur lotissement, après consultation du conseil municipal, a été validé au lotisseur. Le géomètre délimitera la future voirie le 13/09/2021 et les sondages suivront. Le permis d'aménager sera ensuite déposé. Concernant la révision simplifiée du PLU, la demande à la DREAL concernant la nécessité d'évaluation environnementale a été envoyée le 20/07/2021 avec un délai de réponse attendu de 2 mois.
 - Karine MARTIN informe le conseil municipal de la participation à l'opération « Brioches de l'Amitié » pour l'APEI, avec le conseil municipal des jeunes.
 - La vente de l'ancien tracteur communal, de la benne et de l'épareuse sera finalisée semaine 35 pour 14 K€.
 - Information sur les différents apéros-débats de l'été :

01/08, petite enfance : s'est déroulé au comptoir luttangeois, en présence d'une dizaine de personnes (personnel périscolaire, parents, assistantes maternelles, le maire et les 2 adjointes + 2 professionnels de crèche). Les sujets abordés étaient la création d'une MAM (maison d'assistantes maternelles), d'une micro-crèche (coût trop important), échange de pratiques diverses. La CCAM avec ITINERAM va organiser une réunion inter-villages.

08/08, chaufferie bio masse et réseau de chaleur : environ 20 personnes étaient présentes, avec la participation de l'ONF et de la maire de Fixem qui a présenté l'avancée de son projet comparable. Les principales interrogations concernaient l'isolation des bâtiments (château ?), volume de bois estimé (approvisionnement par achat externe, possibilité d'auto-alimentation en cas de difficultés) et l'ouverture à d'autres bâtiments.

22/08, aile est du château : 25 personnes présentes, présentation de la situation actuelle (travaux et budget), collecte du fruit des fouilles le cas échéant, reportage photos des travaux, gestion du futur hébergement, perspectives de subventions.

- **Ordre du jour :**

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter un 15ème point à l'ordre du jour : transfert d'actifs de la CCAM pour les travaux réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Le formalisme de désignation des membres de la commission d'appel d'offres n'ayant pas été respecté au cours de la séance du conseil municipal du 24/06/2021, il y a lieu de procéder à l'élection des membres.

La commission d'appel d'offres est constituée, dans les communes de moins de 3500 habitants, du maire ou son représentant, président de la commission, et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. L'élection des membres est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le groupe « Luttange, une nouvelle dynamique » a proposé la liste suivante, le 22/08/2021 :

TITULAIRES

1. DANIS Marc.
2. PISANO Jeannette.
3. PHILIPPOT Soazig.

SUPPLEANTS

1. PERINO Christophe.
2. GROSSE Valérie.
3. MARTIN Karine.

Le groupe « Cap vers l'avenir » a proposé la liste suivante, le 21/08/2021 :

TITULAIRES

1. GRESSEL Philippe.
2. VELVERT Martial.

SUPPLEANTS

1. RAVAUX Noël.
2. BAUER Raoul.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Chaque membre de l'assemblée s'exprime en fonction d'une liste entière.

Le résultat du vote est le suivant :

Groupe « Luttange, une nouvelle dynamique » : 10 voix

Groupe « Cap vers l'avenir » : 5 voix.

Suivant la règle du scrutin proportionnel à plus fort reste, sont élus :

TITULAIRES

- DANIS Marc.**
- PISANO Jeannette.**
- GRESSEL Philippe.**

SUPPLEANTS

- PERINO Christophe.**
- GROSSE Valérie.**
- RAVAUX Noël.**

2. Utilisation du fond de concours de la CCAM.

Le 04/07/2021, la CCAM a voté l'attribution d'un fond de concours aux communes membres. Le maire présente le règlement du fond de concours, envoyé avec la convocation. Il faut notamment retenir que le fond de concours ne peut être supérieur à la part de financement assurée par la commune.

Pour la tranche 1, Luttange peut bénéficier d'une enveloppe de 44 458€ et pour la tranche 2 d'une enveloppe, comme les autres communes, de 20 000 €, sur l'ensemble du mandat. Tout projet d'investissement est éligible à la tranche 1.

La tranche 2 pourrait participer au financement de la chaufferie bois, l'amélioration de l'éclairage public, la modification du PLU ou le projet château (patrimoine), la borne électrique.

Le maire propose de définir sur quel(s) projet(s) la commune sollicitera le fond de concours.

Les membres du conseil municipal sont invités à donner leur avis et éventuels souhaits.

Tranche 1 : les travaux de voirie de la commune ne seront probablement pas subventionnés, les 1ères estimations chiffrées seront établies en septembre. Le conseil municipal décide d'utiliser ce fond de concours pour les travaux de voirie.

Tranche 2 : le conseil municipal décide de l'utiliser pour la mise en place d'une borne électrique et/ou les chemins ruraux (acquisitions foncières dans le cadre des pistes cyclables), amélioration de l'éclairage public, la révision du PLU, la rénovation des calvaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet, accepte le règlement d'attribution des fonds de concours de la CCAM et sollicite le versement du fond de concours.

3. Attribution des prix des maisons fleuries.

La commission environnement, accompagnée du conseil municipal des jeunes, a évalué le 15/08/2021 le fleurissement du village. Valérie GROSSE présente le résultat de ces évaluations et propose d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix jardin (bon d'achat 60€) : THEOBALD Guy – 18, rue de la Fontaine

2^{ème} prix jardin (bon d'achat 50€): REINSON Nicolas – 21, clos du Hénin

3^{ème} prix jardin (bon d'achat 40€): BERTHEL Raymond – 26, rue de la Forêt

Prix façade (bon d'achat 50€): LASKI Félix - 6, rue du Faubourg

Prix coup de cœur (bon d'achat 50€): DA COSTA – 3, rue des Jardins

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le choix de la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le montant des prix (bons d'achat pépiniériste).

4. Révision statutaire de la CCAM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-17 et L.5214-16 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) ;

Vu la délibération n° D20210706CCAM50 adoptée le 06 juillet 2021 par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) relative à l'adjonction ou le retrait de compétences notamment ;

Vu la saisine de M. le Président de la CCAM en date du 06 août 2021 notifiant la délibération précitée et sollicitant la position des Conseils Municipaux du territoire de l'Arc Mosellan sur la révision statutaire projetée ;

Considérant que les modifications de compétences et les statuts devront être soumis à délibération des Conseils Municipaux ;

Considérant que ces transferts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers minimum de la population ;

Considérant le projet de statuts figurant en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le projet de nouveaux statuts de la CCAM rigoureusement concordants à la délibération n° 20210706CCAM50 jointe en annexe, adoptée à l'unanimité lors de la séance du Conseil Communautaire du 06 juillet 2021 qui propose l'adjonction ou le retrait de compétences de l'EPCI.

5. Prévisions de coupes 2022.

L'ONF, en charge de la gestion communale, propose pour 2022, conformément au plan de gestion :

- 61 m3 de bois à façonner pour une recette brute attendue de 4423 € HT, dans les parcelles 19b, 20b et 3,
- 390 m3 bois de chauffage pour une recette attendue de 4679 € HT, dans les parcelles 11, 16a, 19b, 20b et 3,
- 32 m3 de vente sur pied, pour une recette attendue de 441 € HT, parcelle 14a.

Il est à noter que, comme en 2021, ces prévisions de recettes (9542 € HT) sont faibles et ne couvrent pas les frais de gardiennage, d'exploitation et d'entretien. Les coupes à façonner seront bien plus importantes en 2023. L'appel aux affouagistes intéressés sera fait en septembre, y compris hors luttangeois le cas échéant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les prévisions de coupes de l'ONF.

6. Détermination du prix de vente du bois d'affouage.

390 m3 de bois d'affouage sont à attribuer. Prenant en compte la configuration des parcelles, le maire, en accord avec la commission environnement et l'agent ONF, propose les prix suivants :

- Parcelle 3, à plat : 11 € HT / stère
- Parcelles 19 et 20, en pente : 6.50 € HT / stère
- Parcelle 11 et 16a bois sur pied : 8.00 € HT / stère.

Etant donné le volume assez important à exploiter, et en fonction des candidats du village à l'affouage, il est proposé d'ouvrir la parcelle 11 aux extérieurs au village. L'appel à candidature pour le bois d'affouage sera fait à compter du 15/09/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide ces prix de vente du bois d'affouage.

7. Projet de création d'une maison d'assistantes maternelles.

Le maire rappelle la situation du nombre d'assistantes maternelles en forte baisse (entre 8 et 10 à la prochaine rentrée) et de la forte demande (31 enfants entrent en maternelle cette année). Elle rend compte également de la réunion débat sur ce sujet du 08/08/2021 au Comptoir Luttangeois.

Nous attendons en septembre l'estimation de TDF pour la vente de tout ou partie des bureaux.

Nous avons une estimation du montant des travaux pour rénover l'aile nord de ces bureaux : 168 190 € TTC, maîtrise d'œuvre incluse.

D'autre part, un dispositif d'aides européennes FEADER est ouvert depuis mai et prend fin le 30 septembre. Une maison d'assistantes maternelles serait éligible dans ce dispositif, dont les principales conditions sont les suivantes :

- Montant subventionnable maxi = 360 000 € HT
- Subvention allouée : 70 %
- Subventionnement exclusif du FEADER.

Pour un projet de 350 000 €, le reste à charge pour la commune serait donc 105 000 € HT.

Un loyer attendu de 750 € / mois (pouvant aller jusqu'à 1000€) permettrait de rembourser une mensualité d'emprunt sur 13 ans.

La commune est propriétaire d'une parcelle en zone UB route de Kédange.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le maire propose, avant le 30/09/2021 :

- D'évaluer le coût de la réalisation d'une MAM pouvant accueillir 12 enfants de 3 mois à 10 ans sur cette parcelle,
- De solliciter la subvention du FEADER avec cette évaluation si elle est voisine de 350 000 € HT,
- De valider le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
MARCHES DE TRAVAUX	318 500 €	SUBVENTION FEADER	245 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE	31 500 €		
TVA	70 000 €	FCTVA	52 500 €
		AUTOFINANCEMENT	122 500 €
TOTAL	420 000 €		420 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette démarche et charge le maire de l'entreprendre. La décision de réalisation sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

En cas de retour de TDF sur le projet de vente de bureaux, il pourrait y avoir un conseil municipal exceptionnel en septembre.

8. Avenant à la maîtrise d'œuvre tranche 2 pour la réhabilitation de la salle médiévale.

La réhabilitation de l'aile Est a fait l'objet d'un appel d'offres et la somme des marchés des entreprises s'élève à 1 053 020 € HT.

La nouvelle estimation de la rénovation de la salle médiévale s'élève à 396 500 € (voir plan de financement présenté le 27/04/2021).

L'acte d'engagement du 12/11/2018 avec le maître d'œuvre basé sur un taux de base de 8.95% et un taux de mission complémentaire de 1.40% prévoit de régulariser sa mission en fonction de ces nouvelles données.

En conséquence, le maire demande au conseil municipal de valider cet avenant, conformément au document préalablement transmis.

Le maire précise qu'il demandera au maître d'œuvre de se faire assister pour la phase d'OPC (ordonnancement – pilotage – coordination).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant et charge le maire de demander au maître d'œuvre de se faire assister.

9. Validation du projet de réhabilitation de la salle médiévale (phase 2).

Marc DANIS présente la demande de permis de construire transmise par le maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle médiévale, intégrant notamment la rampe d'accès à la terrasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet.

10. Fermeture de la dent creuse.

La zone de collecte volontaire des déchets a été transférée rue du Stade depuis juillet.

Son ancien emplacement rue de l'Eglise – la dent creuse- est destinée à moyen terme au stockage extérieur du matériel communal. Marc DANIS, 1^{er} adjoint propose de continuer la recherche de devis pour clore cet espace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre, valide le principe de fermeture de cet espace « dent creuse » et charge la commission urbanisme et sécurité de rechercher la meilleure solution.

11. Mise en œuvre de la trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologiques et sont reconnues dans la compétence d'aménagement de l'espace de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM).

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de la Trame Verte et Bleue porté par la CCAM. Une rencontre a eu lieu entre la municipalité et le service environnement de la CCAM ainsi que le CAUE57.

L'objectif de cet échange était de :

- Présenter la TVB
- Identifier les besoins et les parcelles communales pour la mise en place de corridors écologiques
- Hiérarchiser les actions à mettre en œuvre

Le CAUE57 a transmis un compte-rendu à la commune.

Vu les articles L371-1 à 6 du Code de l'Environnement qui **codifie la TVB**, définit ses objectifs, « enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit » (Code de l'Environnement Art L371-1, 2016) et ses domaines d'applications.

Vu l'article L.110 du code de l'urbanisme afin qu'il intègre « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».

Vu les articles D. 371-1 et les suivants du code de l'Environnement, donne l'orientation nationale pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour s'engager dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

S'ENGAGE à entretenir, protéger et pérenniser d'une manière durable les plantations réalisées :

- Par l'inscription dans les documents d'urbanismes lors de leurs prochaines révisions ;
- Par le passage de conventions ou de chartes pour la pérennisation des plantations réalisés sur des terrains privés (agriculteurs). Ces conventions ou chartes doivent engager le propriétaire à replanter les arbres coupés ou morts (hors garantie du pépiniériste) lorsque ces derniers ont été financés par des fonds publics. Vous serez accompagné par la Chambre d'agriculture de Moselle pour la rédaction de ces chartes

12. Amélioration informatique de l'école élémentaire : commande et demande subvention Fus@é

La commune a adhéré au groupement de commandes Fus@é en date du 15/10/2020.

Les projets à prendre notamment en compte sont le câblage de l'école élémentaire, le remplacement de 2 PC de pilotage des TBI, une tablette pour l'aide aux devoirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école dans le cadre des marchés mis à disposition et autorise le maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

13. Création d'un poste du grade d'agent de maîtrise.

Monsieur LEONARD, adjoint technique principal de 2^e classe, est embauché depuis 2000 dans notre commune et a été proposé à la promotion interne au grade d'agent de maîtrise depuis juin 2020 (valable 4 ans). Au vu de son implication et du travail fourni, le maire propose de valider cette promotion en le nommant agent de maîtrise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création du poste d'agent de maîtrise, à partir du 1^{er} septembre 2021.

14. Avis concernant le projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle (EPCAAL).

Le canton de Metzervisse est concerné donc la commune de Luttange doit se prononcer.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable au rattachement de la Commune d'Erckartsviller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des Inspections de la Petite Pierre et d'Ingwiller que ce rattachement entraîne. Il émet également un avis favorable, à l'unanimité au changement de nom de l'Inspection de la Petite Pierre en Inspection Alsace Bossue – Moselle.

15. Transfert de l'état d'actif de la CCAM

En application de l'arrêté préfectoral n°2020—DCL/1-003 en date du 14 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) il a été autorisé la restitution aux communes membres de la CCAM la compétence facultative « Aménagement et entretien des usoirs », à compter du 1^{er} juillet 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer et en cas d'accord :

- De valider le transfert d'actif, qui n'a pas d'incidence financière, de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan vers la commune suivant le tableau joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de retour de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le transfert pour un montant de 626 994.98€.

Fin de séance : 23h05

Signatures		C. BAUMANN	<i>Proc. à PIERRAT D.</i>
P.A. BAUER		C. BECKEL	
M. DANIS		J. PISANO	
S. PHILIPPOT	Proc. à MARTIN K.	R. BAUER	
K. MARTIN		BECKEL L.	
D. PIERRAT		P. GRESSEL	
V. GROSSE		N. RAVAUX	
C. PERINO	<i>Proc. à BAUER P-A</i>	M. VELVERT	